139 rue de Bercy 75012 Paris – BERCY Vauban 0060 Sud1 - 01 53 18 60 36 ou 41 47
solidairesfinancespubliques.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr - https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b38/

Section DG & Personnels Rattachés

Paris, le 25/01/2024

Comité Social d'administration de Service Central de Réseau
CSASCR des Services Centraux et Services Rattachés de la DGFiP
Réunion du jeudi 25 janvier 2024

Compte rendu

Lecture des déclarations liminaires par les représentants du personnel
(cf. liminaire Solidaires Finances Publiques sur le site local).

Réponses de l'administration aux déclarations liminaires

- Observatoire interne 2024

A la remarque de Solidaires Finances Publiques relative à la baisse de participation des agents des services centraux en 2023, l'administration répond qu'elle regrette cette baisse constatée en 2023 et qu'elle a cherché à connaître les causes de cette moindre participation. Elle se demande si ce n'est pas dû à l'absence de mise en œuvre d'actions concrètes suite à la consultation.
Elle ajoute qu'en 2024 il y aura une déclinaison par service, tout en maintenant l'anonymat. Elle précise qu'elle s'appuiera au niveau le plus fin pour répondre aux sollicitations. Cette nouvelle démarche est à l'initiative de la DGFIP qui a porté cette demande d'évolution.

- Règlement intérieur du CSA SCR et de la FS du CSA SCR

A l'observation de Solidaires Finances Publiques sur le retard de plus d'un an pour l'adoption et la mise en place du règlement intérieur (RI) du CSA et de la FS, l'administration répond qu'elle déplore également ce retard, mais qu'elle s'est toutefois efforcée de faire fonctionner les instances durant cette période. Les instances ont bien fonctionné en 2023 et on a fait en sorte que les agents ne soient pas pénalisés. Elle ajoute qu'on va désormais entrer dans le dur.

- Campagne de mutations 2024

L'administration reconnaît que la campagne de mutation, avec la mise en œuvre de l'application MOUV RH est difficile.

- Campagne d'évaluation 2024

Suite aux difficultés de la campagne d'évaluation 2023 avec notamment les nouvelles règles applicables, une campagne d'information a bien été organisée. L'administration indique qu'elle va refaire un point sur ce sujet avec les services RH, notamment au sujet de l'évaluation obligatoire des capacités managériales pour tous les agents de catégorie A, et notamment des inspecteurs.

- Accès à l'application DOCAD (Documentation Administrative)

L'administration indique qu'elle va se renseigner sur la question de l'accès des représentants du personnel à la base DOCAD qui remplace NAUSICAA depuis janvier 2024.

- Reprise des négociations salariales à la DGFIP le 29 janvier 2024

Aux observations de Solidaires Finances Publiques sur les attentes très fortes des agents en la matière et sur la nécessité de ne pas les décevoir, l'administration répond qu'elle va avancer sur ces sujets-là.

- Conséquences de l'organisation des JO sur les transports

L'administration indique être toujours en attente d'informations et de consignes du Secrétariat Général. Elle précise que dans certains services tels que SI il y aura vraisemblablement des astreintes qui restent à définir.

Point 1) Les emplois 2024 (pour avis)

L'administration présente les emplois au titre du PLF 2024 en indiquant que pour la première fois il y a un solde positif et davantage d'emplois implantés en 2024 qu'en 2023. Elle précise que les suppressions d'emplois à la DGFiP sont, en 2024, de 200 emplois et non de 450 comme le prévoyait initialement le cadre d'objectifs et de moyens.

On a procédé à une opération de redéploiement sur l'ensemble du réseau de la DGFIP, notamment pour la lutte contre fraude et le recouvrement des amendes (350 emplois), la poursuite de la transformation numérique (130 emplois), le renforcement du pilotage à la direction générale (20 emplois), et une attention particulière a été portée sur l'ENFIP (augmentation du nombre d'emplois). On a également renforcé des missions comme le contrôle de gestion, l'audit, et comme l'année dernière on a continué à renforcer les missions en situation de fragilité dans certaines directions.
Des transferts d'emplois ont eu lieu, liés à des missions captées par la DGFIP ou à de nouvelles missions (CGF, poursuite du transfert des taxes d'urbanisme et des taxes douanières)
En administration centrale les renforts ont été les suivants : 35 emplois pour la DPN, 50 emplois pour la lutte contre la fraude, 50 emplois pour la MRA.

Solidaires Finances Publiques déclare que la hausse d'emplois affichée est un leurre. En effet, cet affichage masque une baisse de moyens dans la mesure où cela correspond à des missions transférées à la DGFIP.

Concernant le périmètre de ce CSASCR, Solidaires Finances Publiques s'interroge sur le nombre de contractuels présenté dans le tableau récapitulatif. En effet, selon ce tableau il y aurait une diminution de 141 du nombre de contractuels et parallèlement une hausse de 37 A+ et 123 A. Il demande si cela correspond d'un transfert entre ces catégories.

L'administration répond et indique qu'on a recruté davantage de contractuels, y compris sur des missions plus classiques. Il a été décidé, dans la présentation des emplois pour 2024, de transformer le suivi des contractuels en ne conservant dans la colonne dédiée que les contractuels ayant des profils rares et exerçant des missions très spécifiques.

Les contractuels exerçant des missions classiques figurant désormais dans les colonnes A+, A, B ou C selon les cas. Cela améliore la visibilité mais ne modifie pas le nombre de contractuels. On sait sur quels emplois les contractuels sont assis et cela n'a aucun impact pour les agents.
Désormais, sur un poste A+, A, B ou C il y a des titulaires et des non titulaires. Cela résulte de l'application de la Loi de 2019 de transformation de la fonction publique.
La durée des contrats est fixée en fonction de chaque situation spécifique. Il s'agit souvent de contrats de 3 ans avec possibilité de revalorisation salariale spécifique.

L'administration indique que c'est dans le Rapport social unique (RSU) que l'on peut avoir le détail des contractuels et des non contractuels assis sur les différents postes.

Les représentants du personnel regrettent que le RSU n'étant disponible qu'en N+2, les données relatives à la répartition entre titulaires et contractuels ne seront connues qu'en 2026 pour l'année 2024.

Solidaires Finances Publiques demande pourquoi la DGFIP ne forme pas ses agents sur les missions spécifiques plutôt que de faire appel à des contractuels.

L'administration répond que le volume d'agents à former serait trop important.

Les représentants du personnel s'interrogent sur le mode de détermination de la rémunération des contractuels.

L'administration explique que l'on fait une proposition au candidat en fonction de son profil et de son CV.

S'agissant du problème d'attractivité, l'administration observe qu'il existe également dans le secteur privé et pas uniquement dans la fonction publique. Cela découle d'un changement de mentalité des jeunes générations qui n'ont plus le même rapport au travail que leurs aînés. La DGFIP a engagé un large campagne de communication et parvient à pourvoir ses emplois avec un niveau de sélectivité qui demeure, ce qui n'est pas le cas dans d'autres administrations comme à l'Éducation Nationale, où le nombre de postes offerts peut être supérieur au nombre de candidats.
De même, la DGFIP capte des missions qui lui sont transférés et cela se traduit par l'arrivée de collègues d'autres administrations qui viennent l'enrichir avec leurs expériences.

Vote sur le point emplois PLF 2024

Les organisations syndicales votent contre le point emploi PLF 2024 à l'unanimité.
En conséquence de ce vote, la CSASCR sera à nouveau convoqué sur ce point le 22 février 2024.

Point 2) Règlement intérieur (RI) du CSASCR de la DGFiP (pour avis)

L'administration présente ce point en faisant référence au décret du 20 novembre 2020. Pour la DGFIP, le modèle de Ri a été défini avec les organisations syndicales nationales et prend en compte les spécificités de la DGFIP. Il est demandé à ce CSASCR de l'adopter en l'état afin que cela soir harmonisé avec le réseau.
Elle ajoute que les propositions d'amendements des OS ont été transmises aux bureaux RH Conditions de Vie au Travail. Cela fera l'objet d'un groupe de travail qui mettra au point une circulaire de fonctionnement du CSASCR et de la FS du CSASCR.
La circulaire sera diffusée au cours du 1er semestre 2024 et les avis seront portés à la connaissance des agents par une diffusion sur l'intranet Ulysse.

Vote sur le point Règlement intérieur

Les organisations syndicales votent contre à l'unanimité.

.

Point 3) Projet de modification de l'arrêté portant organisation de la DGFiP porté par la Mission RDCIC (pour information)

L'administration présente ce projet en précisant qu'il s'agit d'un renommage dans la mesure où certaines activités sont rattachées aux deux sous-directions
Le projet permet de préciser le double rattachement de la MRDCIC, chargée du traitement de ces demandes de prise en charge, au service 2FCE ainsi qu'au service GPLABE et de sécuriser juridiquement l'instruction des demandes de prise en charge des déficits des organismes publics locaux.

Solidaires Finances Publiques demande si une action de formation est prévue pour les agents dans la mesure où le projet repose notamment sur une adaptation des connaissances en matière de droit de la responsabilité de la puissance publique, ainsi qu'il est indiqué dans la documentation préparatoire.

L'administration répond que les collègues concernés ont déjà une formation de juristes, et qu'ils vont être intégrés dans des modules de formation sur ces sujets.

Les représentants du personnel demandent un bilan sur ce qui a été modifié depuis la mise en œuvre de la RGP, ainsi qu'un bilan en termes de condamnations.

L'administration indique que ce type de bilan sera plutôt présenté en CSAR et qu'à ce jour c'est un peu tôt dans la mesure où on est dans une phase d'ajustement. Le bilan sera fait dès que cela sera possible.
Elle ajoute qu'on tire les enseignements de toutes les premières jurisprudences, mais qu'à ce stade il n'y en a pas suffisamment pour permettre d'en tirer les grandes lignes. La fin de la RPP et la mise en place de la RGP entraîne une modification des méthodes de pensées qui nécessite un véritable accompagnement. Il s'agit de revenir sur nos métiers, d'opérer un changement culturel pour de nombreux métiers et on fait face à une certaine résistance culturelle.

Point 4) Programmation des travaux 2024 de l'instance (pour information)

L'administration présente ce point en invoquant le décret du 20 novembre 2020. Elle propose de continuer comme auparavant en organisant 4 CSA par an, sauf période de crise comme pendant la crise du COVID.

Dès lors, le séquencement suivant est envisagé, pour les sujets d'organisation de services :

- 1 CSA emploi en début d'année en janvier
- 1 CSA en mars avril (fixé en dehors des vacances parisiennes)
- 1 CSA en juin juillet
- 1 CSA en octobre

Pour les FS le calendrier peut être plus resserré.

Point 5) Accès à Ulysse via le PIGP

L'administration indique que l'accès à Ulysse via le PIGP était rendu difficile en raison de plusieurs bugs sur certains menus qui ont été corrigés depuis le début de la semaine.

Les organisations syndicales observent que certains problèmes subsistent pour les DCM.
Ils se demandent si la mise à disposition d'un PC virtuel ne réglerait pas ces problèmes.

Point 6) Déménagements dans les services centraux

Les organisations syndicales demandent qu'un point soit fait sur le ressenti des agents au Montaigne suite à la mise en place de nouveaux espaces de travail.

L'administration répond qu'elle va prendre l'attache du DGS sur ce point, mais qu'il relève plutôt de la FS.

Les organisations syndicales réclament une visite de service dans le cadre de la FS à Noisy-le-Grand.

L'administration accepte et confirme que cela relève de la FS.

Solidaires Finances Publiques demande des informations sur un déménagement prévu à Val de Fontenay dans l'immeuble Xino.

L'administration répond qu'elle va se renseigner sur ce point.

Point 7) Date du prochain CSASCR/Calendrier du dialogue social

La date du prochain CSASCR est fixée au jeudi 25 avril 2024 sur la journée entière.

Points divers

Solidaires Finances Publiques demande une présentation par SI3 du poste de travail virtualisé qui est en expérimentation jusqu'à fin février 2024.

L'administration accepte et indique que cela relève plutôt de la FS.

====oooOOOooo====